



Autorisation parentale pour les mineurs de moins de 15 ans

En France, un mineur de moins de 15 ans ne peut s’inscrire sur un site internet induisant le traitement de données personnelles sans le consentement de ses parents.

L’application Koha que nous utilisons à la bibliothèque Les Feuillantines de Bohars nécessite le traitement de quelques données liées au nom des adhérents (adresse physique et numérique, numéro de téléphone, livres empruntés...).

La législation stipule qu’un « titulaire de la responsabilité parentale à l’égard de l’enfant » signe une autorisation pour qu’un enfant de moins de 15 ans puisse utiliser un service informatique traitant des données personnelles.

Merci de remplir l’autorisation ci-dessous et de la déposer à l’accueil de la bibliothèque lors de votre prochaine visite.

Je soussigné (prénom, nom),

demeurant (adresse),

(père, mère, tuteur, tutrice, etc.).....,

de l'enfant (prénom, nom),

né le (date) à (préciser la ville).....,

et disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant,
autorise ce dernier à utiliser les services numériques de la bibliothèque Les Feuillantines de Bohars.

Cette autorisation est valable jusqu’à la date anniversaire des 15 ans de l’enfant.

Fait à le

Signature